

- **Annexe 14** : Saisine sur le projet de bilan de la concertation



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de Bretagne**

Service Infrastructures Sécurité Transports

Affaire suivie par : Pierre-Alexandre POIVRE
Tél : 02 99 33 45 61
pierre-alexandre.poivre@developpement-durable.gouv.fr
IST-DMOI-PAP-D146

Rennes, le **30 JUIL. 2015**

LE PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE,
PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

À

Voir liste des destinataires

Objet : Projet de bilan de la concertation sur le projet d'aménagement de la RN164 dans le secteur de Mûr-de-Bretagne, entre Caurel et Colmain.

P.J. : 1 projet de bilan de concertation

Je vous prie de trouver ci-joint le projet de bilan de la concertation publique qui a été menée du 10 juin au 11 juillet 2014, concernant le projet d'aménagement de la RN164 dans le secteur de Mûr-de-Bretagne, entre Caurel et Colmain.

La teneur de ce document, qui récapitule les apports de la concertation et les conclusions du maître d'ouvrage, a été validée par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie. Elle vous a été présentée lors du comité de suivi du 2 février 2015, puis confirmée lors du dernier comité de suivi du 29 juin 2015, après de nouveaux échanges avec l'échelon ministériel maintenant la position de l'État sur le demi-échangeur de Caurel.

Le bilan arrête le programme que l'État propose d'approfondir et de soumettre à l'enquête publique, dont l'objectif sera de permettre le débat autour de ce programme. Le dossier qui sera soumis à enquête publique rappellera en outre les différentes alternatives ou options qui auront été étudiées et débattues lors de la concertation. L'étude d'impact du projet aura par nature à faire apparaître les différentes problématiques soulevées par le projet retenu, et à fournir des éléments d'analyse sur les moyens pour, à défaut d'éviter certains impacts, les réduire ou les compenser.

Comme le prévoit l'article L. 300-2 du Code de l'Urbanisme sur la base duquel la concertation a été conduite, j'ai sollicité les communes concernées par le projet afin qu'elles me fassent part de leur avis sur le projet de bilan, avant son approbation finale par arrêté préfectoral.

J'ai souhaité diffuser également pour information ce projet de bilan aux autres membres du comité de suivi des études.

Le Préfet de Région
Préfet d'Ille-et-Vilaine

Patrick STRZODA

Préfecture de la Région Bretagne
3, avenue de la préfecture, 35026 RENNES Cedex 09

RN 164 – secteur de Mûr-de-Bretagne (section Caurel-Colmain)

Projet de bilan de la concertation

Destinataires

Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor

Monsieur le Sous-préfet de Guingamp

Monsieur le Président du conseil régional de Bretagne

Monsieur le Président du conseil départemental des Côtes d'Armor

Madame Céline Guillaume, Conseillère Départementale du canton de Mûr-de-Bretagne

Monsieur Loïc Roscouet, Conseiller Départemental du canton de Mûr-de-Bretagne

Monsieur le Président de la communauté de communes de la CIDERAL

Madame la Présidente de la communauté de communes de PONTIVY Communauté

Monsieur Marc LE FUR, Député de la 3ème circonscription des Côtes d'Armor

Monsieur le Président du Pays du Centre Bretagne

Monsieur le Président du Pays de Pontivy

Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor

Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor

Monsieur le Président de Bretagne Vivante

Monsieur le Président du Groupe Mammalogique Breton

Monsieur le Président de l'Association de mise en valeur de Lan Bern et Magoar

Monsieur le Président de Côtes d'Armor Nature Environnement

Monsieur le Directeur Interdépartemental des Routes de l'Ouest

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Côtes d'Armor

Monsieur le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de Bretagne

Rennes, le

30 JUIL. 2015

Service Infrastructures Sécurité Transports

Affaire suivie par : Pierre-Alexandre POIVRE
Tél : 02 99 33 44 73
pierre-alexandre.poivre@developpement-durable.gouv.fr
IST-DMOI-PAP-D 146

Monsieur le Maire,

Je vous prie de trouver ci-joint le projet de bilan de la concertation publique qui a été menée du 10 juin au 11 juillet 2014, concernant le projet d'aménagement de la RN164 dans le secteur de Mûr-de-Bretagne, entre Caurel et Colmain.

La teneur de ce document, qui récapitule les apports de la concertation et les conclusions du maître d'ouvrage, a été validée par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie. Elle vous a été présentée lors du comité de suivi du 2 février 2015, puis confirmée lors du dernier comité de suivi du 29 juin 2015, après de nouveaux échanges avec l'échelon ministériel maintenant la position de l'État sur le demi-échangeur de Caurel.

Le bilan arrête le programme que l'État propose d'approfondir et de soumettre à l'enquête publique, dont l'objectif sera de permettre le débat autour de ce programme. Le dossier qui sera soumis à enquête publique rappellera en outre les différentes alternatives ou options qui auront été étudiées et débattues lors de la concertation. L'étude d'impact du projet aura par nature à faire apparaître les différentes problématiques soulevées par le projet retenu, et à fournir des éléments d'analyse sur les moyens pour, à défaut d'éviter certains impacts, les réduire ou les compenser.

Je vous remercie de me faire part, avant le 30 octobre 2015, de l'avis de votre commune sur ce projet de bilan, avant son approbation finale.

Je diffuse également ce projet de bilan pour information aux autres membres du comité de suivi des études.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

MONSIEUR LE MAIRE DE CAUREL
25bis, rue Roc Hell
22530 CAUREL

Le Préfet de Région
Préfet d'Ille-et-Vilaine

Patrick STRZODA

copie à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de Bretagne

Rennes, le

30 JUIL. 2015

Service Infrastructures Sécurité Transports

Affaire suivie par : Pierre-Alexandre POIVRE
Tél : 02 99 33 44 73
pierre-alexandre.poivre@developpement-durable.gouv.fr
IST-DMOI-PAP-D 146

Monsieur le Maire,

Je vous prie de trouver ci-joint le projet de bilan de la concertation publique qui a été menée du 10 juin au 11 juillet 2014, concernant le projet d'aménagement de la RN164 dans le secteur de Mûr-de-Bretagne, entre Caurel et Colmain.

La teneur de ce document, qui récapitule les apports de la concertation et les conclusions du maître d'ouvrage, a été validée par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie. Elle vous a été présentée lors du comité de suivi du 2 février 2015, puis confirmée lors du dernier comité de suivi du 29 juin 2015, après de nouveaux échanges avec l'échelon ministériel maintenant la position de l'État sur le demi-échangeur de Caurel.

Le bilan arrête le programme que l'État propose d'approfondir et de soumettre à l'enquête publique, dont l'objectif sera de permettre le débat autour de ce programme. Le dossier qui sera soumis à enquête publique rappellera en outre les différentes alternatives ou options qui auront été étudiées et débattues lors de la concertation. L'étude d'impact du projet aura par nature à faire apparaître les différentes problématiques soulevées par le projet retenu, et à fournir des éléments d'analyse sur les moyens pour, à défaut d'éviter certains impacts, les réduire ou les compenser.

Je vous remercie de me faire part, avant le 30 octobre 2015, de l'avis de votre commune sur ce projet de bilan, avant son approbation finale.

Je diffuse également ce projet de bilan pour information aux autres membres du comité de suivi des études.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

MONSIEUR LE MAIRE DE SAINT-GUEN
25, rue du Sénéchal
22530 SAINT-GUEN

Le Préfet de Région
Préfet d'Ille-et-Vilaine

Patrick STRZODA

copie à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de Bretagne

Rennes, le 30 JUIL. 2015

Service Infrastructures Sécurité Transports

Affaire suivie par : Pierre-Alexandre POIVRE
Tél : 02 99 33 44 73
pierre-alexandre.poivre@developpement-durable.gouv.fr
IST-DMOI-PAP-D 146

Monsieur le Maire,

Je vous prie de trouver ci-joint le projet de bilan de la concertation publique qui a été menée du 10 juin au 11 juillet 2014, concernant le projet d'aménagement de la RN164 dans le secteur de Mûr-de-Bretagne, entre Caurel et Colmain.

La teneur de ce document, qui récapitule les apports de la concertation et les conclusions du maître d'ouvrage, a été validée par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie. Elle vous a été présentée lors du comité de suivi du 2 février 2015, puis confirmée lors du dernier comité de suivi du 29 juin 2015, après de nouveaux échanges avec l'échelon ministériel maintenant la position de l'État sur le demi-échangeur de Caurel.

Le bilan arrête le programme que l'État propose d'approfondir et de soumettre à l'enquête publique, dont l'objectif sera de permettre le débat autour de ce programme. Le dossier qui sera soumis à enquête publique rappellera en outre les différentes alternatives ou options qui auront été étudiées et débattues lors de la concertation. L'étude d'impact du projet aura par nature à faire apparaître les différentes problématiques soulevées par le projet retenu, et à fournir des éléments d'analyse sur les moyens pour, à défaut d'éviter certains impacts, les réduire ou les compenser.

Je vous remercie de me faire part, avant le 30 octobre 2015, de l'avis de votre commune sur ce projet de bilan, avant son approbation finale.

Je diffuse également ce projet de bilan pour information aux autres membres du comité de suivi des études.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet de Région
Préfet d'Ille-et-Vilaine

Patrick STRZODA

Monsieur le Maire de Saint Caradec
1, place du Champ-de-Foire
22600 Saint-Caradec

copie à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de Bretagne

Rennes, le 30 JUIL. 2015

Service Infrastructures Sécurité Transports

Affaire suivie par : Pierre-Alexandre POIVRE
Tél : 02 99 33 44 73
pierre-alexandre.poivre@developpement-durable.gouv.fr
IST-DMOI-PAP-D 146

Monsieur le Maire,

Je vous prie de trouver ci-joint le projet de bilan de la concertation publique qui a été menée du 10 juin au 11 juillet 2014, concernant le projet d'aménagement de la RN164 dans le secteur de Mûr-de-Bretagne, entre Caurel et Colmain.

La teneur de ce document, qui récapitule les apports de la concertation et les conclusions du maître d'ouvrage, a été validée par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie. Elle vous a été présentée lors du comité de suivi du 2 février 2015, puis confirmée lors du dernier comité de suivi du 29 juin 2015, après de nouveaux échanges avec l'échelon ministériel maintenant la position de l'État sur le demi-échangeur de Caurel.

Le bilan arrête le programme que l'État propose d'approfondir et de soumettre à l'enquête publique, dont l'objectif sera de permettre le débat autour de ce programme. Le dossier qui sera soumis à enquête publique rappellera en outre les différentes alternatives ou options qui auront été étudiées et débattues lors de la concertation. L'étude d'impact du projet aura par nature à faire apparaître les différentes problématiques soulevées par le projet retenu, et à fournir des éléments d'analyse sur les moyens pour, à défaut d'éviter certains impacts, les réduire ou les compenser.

Je vous remercie de me faire part, avant le 30 octobre 2015, de l'avis de votre commune sur ce projet de bilan, avant son approbation finale.

Je diffuse également ce projet de bilan pour information aux autres membres du comité de suivi des études.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet de Région
Préfet d'Ille-et-Vilaine

Patrick STRZODA

MONSIEUR LE MAIRE DE SAINT-CONNEC
1, rue des Fleurs
22530 SAINT-CONNEC

copie à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de Bretagne

Rennes, le

30 JUIL. 2015

Service Infrastructures Sécurité Transports

Affaire suivie par : Pierre-Alexandre POIVRE
Tél : 02 99 33 44 73
pierre-alexandre.poivre@developpement-durable.gouv.fr
IST-DMOI-PAP-D 146

Monsieur le Maire,

Je vous prie de trouver ci-joint le projet de bilan de la concertation publique qui a été menée du 10 juin au 11 juillet 2014, concernant le projet d'aménagement de la RN164 dans le secteur de Mûr-de-Bretagne, entre Caurel et Colmain.

La teneur de ce document, qui récapitule les apports de la concertation et les conclusions du maître d'ouvrage, a été validée par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie. Elle vous a été présentée lors du comité de suivi du 2 février 2015, puis confirmée lors du dernier comité de suivi du 29 juin 2015, après de nouveaux échanges avec l'échelon ministériel maintenant la position de l'État sur le demi-échangeur de Caurel.

Le bilan arrête le programme que l'État propose d'approfondir et de soumettre à l'enquête publique, dont l'objectif sera de permettre le débat autour de ce programme. Le dossier qui sera soumis à enquête publique rappellera en outre les différentes alternatives ou options qui auront été étudiées et débattues lors de la concertation. L'étude d'impact du projet aura par nature à faire apparaître les différentes problématiques soulevées par le projet retenu, et à fournir des éléments d'analyse sur les moyens pour, à défaut d'éviter certains impacts, les réduire ou les compenser.

Je vous remercie de me faire part, avant le 30 octobre 2015, de l'avis de votre commune sur ce projet de bilan, avant son approbation finale.

Je diffuse également ce projet de bilan pour information aux autres membres du comité de suivi des études.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet de Région
Préfet d'Ille-et-Vilaine

Patrick STRZODA

MONSIEUR LE MAIRE DE MUR-DE-BRETAGNE
Hôtel de ville
2 rue Sainte Suzanne
22530 MUR-DE-BRETAGNE

copie à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de Bretagne

Rennes, le

30 JUIL. 2015

Service Infrastructures Sécurité Transports

Affaire suivie par : Pierre-Alexandre POIVRE
Tél : 02 99 33 44 73
pierre-alexandre.poivre@developpement-durable.gouv.fr
IST-DMOI-PAP-D 146

Monsieur le Maire,

Je vous prie de trouver ci-joint le projet de bilan de la concertation publique qui a été menée du 10 juin au 11 juillet 2014, concernant le projet d'aménagement de la RN164 dans le secteur de Mûr-de-Bretagne, entre Caurel et Colmain.

La teneur de ce document, qui récapitule les apports de la concertation et les conclusions du maître d'ouvrage, a été validée par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie. Elle vous a été présentée lors du comité de suivi du 2 février 2015, puis confirmée lors du dernier comité de suivi du 29 juin 2015, après de nouveaux échanges avec l'échelon ministériel maintenant la position de l'État sur le demi-échangeur de Caurel.

Le bilan arrête le programme que l'État propose d'approfondir et de soumettre à l'enquête publique, dont l'objectif sera de permettre le débat autour de ce programme. Le dossier qui sera soumis à enquête publique rappellera en outre les différentes alternatives ou options qui auront été étudiées et débattues lors de la concertation. L'étude d'impact du projet aura par nature à faire apparaître les différentes problématiques soulevées par le projet retenu, et à fournir des éléments d'analyse sur les moyens pour, à défaut d'éviter certains impacts, les réduire ou les compenser.

Je vous remercie de me faire part, avant le 30 octobre 2015, de l'avis de votre commune sur ce projet de bilan, avant son approbation finale.

Je diffuse également ce projet de bilan pour information aux autres membres du comité de suivi des études.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet de Région
Préfet d'Ille-et-Vilaine

Patrick STRZODA

MONSIEUR LE MAIRE DE
SAINT-GILLES-VIEUX-MARCHE
2, rue de la Mairie
22530 SAINT-GILLES-VIEUX-MARCHE

copie à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor

- **Annexe 15** : Délibérations des communes sur le projet de bilan de la concertation

COMMUNE DE MUR DE BRETAGNE
COTES D'ARMOR

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quinze, le quinze octobre à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Hervé LE LU, Maire.

Etaient présents : BALAVOINE Jean-Noël – CADORET Jean-Luc – COZ Josette – JOUANNIC Marie-Noëlle – LOUESDON Danielle – LE CORRE Roselyne – LE DUDAL Jean-François – LE GOFF Nathalie – LE LU Hervé – LE POTIER Marie-Anne – MAUBRE Christine – MOREL Christiane – PICHARD Jean-Philippe – QUENECAN Alain – TILLY Georges – VIDELO Julien

Pouvoirs : LORETTE Marianne à LE LU Hervé, LE BOUDEC Eric à LE POTIER Marie-Anne, DELHAYE Benoît à QUENECAN Alain

Secrétaire de séance : PICHARD Jean-Philippe

Date de convocation : 2 octobre 2015

Nombre de conseillers : en exercice : 19 - présents : 16 - votants : 19

OBJET : R.N. 164 – avis sur bilan de la concertation publique menée du 10/06/14 au 11/07/14 par l'Etat.

Monsieur le Maire expose le projet de bilan de la concertation publique qui a été menée du 10 juin au 11 juillet 2014 concernant le projet d'aménagement de la R.N. 164 dans le secteur de Mûr-de-Bretagne, entre Caurel et Colmain.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,
par 15 voix « pour » et 4 abstentions (MM. TILLY, CADORET, VIDELO, MMES LOUESDON, LE GOFF)

- **PREND ACTE** du projet de bilan de la concertation publique qui a été menée du 10 juin au 11 juillet 2014 concernant le projet d'aménagement de la R.N. 164 dans le secteur de Mûr-de-Bretagne, entre Caurel et Colmain.
- **DEPLORE** l'absence d'avis des acteurs économiques locaux situés sur les zones d'activités.

Affiché et transmis le 16 octobre 2015,
à la Sous-Préfecture de Guingamp.

Le Maire,
Hervé LE LU



Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations

Le Maire,
Hervé LE LU



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-GILLES-VIEUX-MARCHE

SEANCE DU JEUDI 10 SEPTEMBRE 2015

Membres du Conseil Municipal:
en exercice: 10
présents : 09
votants : 09

Date de convocation : 04 septembre 2015

L'an deux mil quinze, le dix septembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERTHO Laurent, Maire.

Présents: BERTHO Laurent. JAGLIN Jean-Pierre. JEGOU Yann. LE DUAULT Patrick. ROBIN Sylvie. JAGLIN Cyrille. MACE Marie-France. DAWSON Collin. LE MAUX Jacqueline.

Absente : LE GAC Michelle

Mr LE DUAULT Patrick a été nommé secrétaire.

2015 / 05

Objet: Projet de bilan de concertation publique concernant le projet d'aménagement de la RN 164 dans le secteur de Mûr-de-Bretagne, entre Caurel et Colmain

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet de bilan de la concertation publique qui a été menée du 10 juin au 11 juillet 2014, concernant le projet d'aménagement de la RN 164 dans le secteur de Mûr-de-Bretagne, entre Caurel et Colmain.

Le bilan arrête le programme que l'Etat propose d'approfondir et de soumettre à l'enquête publique, dont l'objectif sera de permettre le débat autour de ce programme. Le dossier qui sera soumis à enquête publique rappellera en outre les différentes alternatives ou options qui auront été étudiés et débattues lors de la concertation. L'étude d'impact du projet aura par nature à faire apparaître les différentes problématiques soulevées par le projet retenu, et à fournir des éléments d'analyse sur les moyens pour, à défaut d'éviter certains impacts, les réduire ou les compenser.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis sur ce projet de bilan avant son approbation finale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à ce projet de bilan de la concertation publique qui a été menée concernant le projet d'aménagement de la RN164.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Laurent BERTHO.



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
et publication ou notification
le 22 SEP. 2015

Le Maire,
Laurent BERTHO.



IST-D MOI-AB-A 227

12

RECULE
29 SEP. 2015

DREALIST

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-CONNÉC
SEANCE DU JEUDI 29 OCTOBRE 2015

Membres du Conseil

Municipal:
en exercice: 10
présents : 10
votants : 10

Date de convocation : 23 octobre 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-neuf octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LE LOSTEC Rolland, Maire.

Présents : Mr LE LOSTEC Rolland. Mr AUREGAN Pascal. Mr GALLERNE Jean-Noël. Mme LE BIHAN Christine. Mr AUFFRET Jean-Pierre. Melle LE METAYER Nadine. Mme LEMONNIER Valérie. Mr CABON Gilbert. Mr BELHEN Frédéric. Mr BOCHER Pierrick.

Absent : (Néant)

Mr CABON Gilbert a été nommé secrétaire.

2015 / 08

Objet : **Projet de bilan de concertation publique concernant le projet d'aménagement de la RN 164 dans le secteur de Mûr-de-Bretagne, entre Caurel et Colmain**

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet de bilan de la concertation publique qui a été menée au 10 juin au 11 juillet 2014, concernant le projet d'aménagement de la RN 164 dans le secteur de Mûr-de-Bretagne, entre Caurel et Colmain.

Le bilan arrête le programme que l'Etat propose d'approfondir et de soumettre à l'enquête publique, dont l'objectif sera de permettre le débat autour de ce programme. Le dossier qui sera soumis à enquête publique rappellera en outre les différentes alternatives ou options qui auront été étudiés et débattues lors de la concertation. L'étude d'impact du projet aura par nature à faire apparaître les différentes problématiques soulevées par le projet retenu, et à fournir des éléments d'analyse sur les moyens pour, à défaut d'éviter certains impacts, les réduire ou les compenser.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis sur ce projet de bilan avant son approbation finale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur la globalité du dossier, mais il souhaite alerter cependant les autorités sur les éventuelles conséquences dramatiques sur des propriétés, situées à proximité du carrefour de Pont-Quémer, impactées fortement notamment par la variante sud dite optimisée.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Rolland LE LOSTEC.



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-préfecture
et publication ou notification

le 13 NOV. 2015
Le Maire,
Rolland LE LOSTEC



EST-DMOI-AB-A251

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-GUEN
SEANCE DU VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

Date de Convocation : Jeudi 8 octobre 2015

Membres du Conseil

Municipal:
en exercice: 11
présents : 9
votants : 10

L'an deux mil quinze, le seize octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M DABET Mickaël, Maire.

Présents : M. DABET. Mme BARBU. MM. LE GOFF. BAGOT, adjoints.
MM. DESBOIS. ROCABOY. LE MARCHAND. CADAIN. Mme BERTHO.

Absents : Mme LE CLÉZIO, M. LACOSTE, excusés
Pouvoir : M. LACOSTE a donné pouvoir à Jacqueline BERTHO

Monsieur Michel ROCABOY a été nommé secrétaire.

2015/6

Avis du Conseil Municipal sur le bilan de concertation de mise à 2x2 voies de la RN 164

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet de bilan de la concertation publique qui a été menée du 10 juin au 11 juillet 2014, concernant le projet d'aménagement de la RN 164 dans le secteur de Mûr-de-Bretagne, entre Caurel et Colmain.

Le bilan arrête le programme que l'Etat propose d'approfondir et de soumettre à l'enquête publique, dont l'objectif sera de de permettre le débat autour de ce programme. Le dossier qui sera soumis à enquête publique rappellera en outre les différentes alternatives ou options qui auront été étudiés et débattues lors de la concertation. L'étude d'impact du projet aura par nature à faire apparaître les différentes problématiques soulevées par le projet retenu, et à fournir des éléments d'analyse sur les moyens pour, à défaut d'éviter certains impacts, les réduire ou les compenser.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis sur ce projet de bilan avant son approbation finale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

-EMET un avis favorable à ce projet de bilan de la concertation publique qui a été menée concernant le projet d'aménagement de la RN164.

-AJOUTE qu'il aura à délibérer à nouveau sur les variantes proposées.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Mickaël DABET

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-préfecture
et publication ou notification
le 22/10/2015

Le Maire,
Mickaël DABET

